

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 28 février 2022

Présents : Thierry MARCHAND-MAILLET, Didier FAVRE, Brigitte BOIRARD, Fabrice QUEY, Annette KLASSEN, Géraldine COTE, Jean-Marc MANIER, Emmanuel COLIRE, Christophe HIDALGA, Michelle OUGIER.

Absents excusés : Nathalie VILLIEN (pouvoir à Jean-Marc MANIER), Julien CLEMENT-GUY (pouvoir à Fabrice QUEY), Jérôme FAVRE.

En début de séance : approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2022

➤ Information : décision du Maire n°1 : Contrat de programmation – MC4 DISTRIBUTION

1. Demande de subvention – F.D.E.C – Travaux de réhabilitation des locaux de la Mairie

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune de LANDRY souhaite entreprendre des travaux de réhabilitation des locaux administratifs de la Mairie.

Ces travaux peuvent faire l'objet du versement d'une subvention de la part du Département de la SAVOIE, dans le cadre du F.D.E.C (Fonds Départemental d'Equipement des Communes).

Le montant estimatif des travaux est maintenant connu et il s'élève à 367 737 € HT.

A ce titre, Monsieur le Maire demande, dans le cadre du F.D.E.C, l'aide nécessaire aux travaux de réhabilitation des locaux de la Mairie, ainsi que l'autorisation de procéder à la réalisation de ces travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'exposé de Monsieur le Maire
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès du Département de la SAVOIE, dans le cadre du F.D.E.C, l'aide nécessaire aux travaux de réhabilitation des locaux de la Mairie
- De solliciter l'autorisation de procéder à la réalisation de ces travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

2. Demande de subvention – F.D.E.C – Travaux de création d'une micro-crèche

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune de LANDRY souhaite entreprendre des travaux de création d'une micro crèche.

Ces travaux peuvent faire l'objet du versement d'une subvention de la part du Département de la SAVOIE, dans le cadre du F.D.E.C (Fonds Départemental d'Equipement des Communes).

Le montant estimatif des travaux est maintenant connu et il s'élève à 406 225 € HT.

A ce titre, Monsieur le Maire demande, dans le cadre du F.D.E.C, l'aide nécessaire aux travaux de création d'une micro crèche, ainsi que l'autorisation de procéder à la réalisation de ces travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'exposé de Monsieur le Maire
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès du Département de la SAVOIE, dans le cadre du F.D.E.C, l'aide nécessaire aux travaux de création d'une micro crèche
- De solliciter l'autorisation de procéder à la réalisation de ces travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

3. Approbation des Comptes de Gestion 2021 – Budget principal et budgets annexes

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'exercice des budgets 2021
- Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives aux exercices 2021 a été réalisée par le Comptable Public
- Considérant qu'après vérification, les compte de gestion de l'exercice 2021, établi et transmis par ce dernier, sont conformes aux comptes administratifs de l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes : Garderie Tom Pouce – Cinéma l'Eterlou – Eau et Assainissement
- Considérant l'identité de valeur, entre les écritures des comptes administratifs du Maire et les écritures des comptes de gestion du Comptable Public, de l'exercice 2021

Après avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver les Comptes de Gestion de l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes : Garderie Tom Pouce – Cinéma l'Eterlou – Eau et Assainissement, pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes : Garderie Tom Pouce – Cinéma l'Eterlou – Eau et Assainissement, pour le même exercice
- De dire que les comptes de gestion de l'exercice 2021 visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part

4. Approbation des Comptes Administratifs 2021

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire ne prend pas part aux votes.

➤ Budget Principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Compte Administratif 2021 comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes	2 488 151.26 €
Dépenses	2 341 771.97 €
Résultats de l'exercice	146 379.29 €
Reprise résultats antérieurs	612 654.29 €
Soit un excédent de fonctionnement de :	759 033.58 €

Section d'investissement

Recettes	706 477.07 €
Dépenses	342 514.60 €
Résultats de l'exercice	363 962.47 €
Reprise résultats antérieurs	- 212 999.98 €
Soit un excédent d'investissement de :	150 962.49 €

Soit un excédent global de : 909 996.07 €

➤ Budget de la Garderie Tom Pouce

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Compte Administratif 2021 comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes	151 148.37 €
Dépenses	34 875.67 €
Résultats de l'exercice	116 272.70 €
Reprise résultats antérieurs	- 92 130.18 €
Soit un excédent de fonctionnement de :	24 142.52 €

➤ Budget du Cinéma l'Eterlou

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Compte Administratif 2021 comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes	15 339.06 €
Dépenses	24 266.03 €
Résultats de l'exercice	- 8 926.97 €
Reprise résultats antérieurs	15 751.13 €
Soit un excédent de fonctionnement de :	6 824.16 €

Section d'investissement

Recettes	3 898.40 €
Dépenses	1 666.00 €
Résultats de l'exercice	2 232.40 €
Reprise résultats antérieurs	14 741.13 €
Soit un excédent d'investissement de :	16 973.53 €

Soit un excédent global de : 23 797.69 €

➤ Budget de l'Eau et de l'Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Compte Administratif 2021 comme suit :
-

Section d'exploitation

Recettes	318 405.86 €
Dépenses	291 144.99 €
Résultats de l'exercice	27 260.87 €

Reprise résultats antérieurs	184 675.75 €
Soit un excédent de fonctionnement de :	211 936.62 €

Section d'investissement

Recettes	88 626.97 €
Dépenses	33 673.54 €
Résultats de l'exercice	54 953.43 €
Reprise résultats antérieurs	- 101 947.90 €
Soit un déficit d'investissement de :	46 994.47 €

Soit un excédent global de :	164 942.15 €
-------------------------------------	---------------------

5. Affectation de résultat

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide que l'affectation du résultat sera effectué lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, avant le vote du budget 2022 et en fonction des besoins en investissement pour l'année 2022.

6. Questions diverses

- Retour sur le contact souhaitant installer un club canin sur la Commune.
- Le balisage du chemin historique est en cours.
- Au printemps prochain, divers secteurs devront être nettoyés : l'Eglise, par des bénévoles ; les pistes et la station, respectivement par la Société ADS, des Associations locales et les services techniques de l'AFU ; les entiers, par l'ONF.
- Retour sur l'incendie qui s'est produit aux Charmettes, vendredi dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Thierry MARCHAND-MAILLET

